

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VÉZÉNOBRES  
N° DEL 030 348 25A0019

| <u>NOMBRE DE MEMBRES</u> |             |                                     | <u>DATE DE LA CONVOCATION</u> | <u>DATE DE LA SÉANCE</u> |
|--------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| AFFÉRENTS AU CONSEIL     | EN EXERCICE | QUI ONT PRIS PART À LA DÉLIBÉRATION |                               |                          |
| 19                       | 19          | 14                                  | 07/11/2025                    | 19/11/2025               |

Séance du mercredi 19 novembre 2025

L'an deux mil vingt cinq et le mercredi 19 novembre à 18:30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du conseil municipal de Vézénobres. Sous la présidence de : M OMBRAS Sébastien, Maire de Vézénobres. TOURNIER Anne-Lise a été élue secrétaire de séance.

Présents : PIGRENET T., OMBRAS S., ROUX Y., RICHARD Y., BOURRIE D., SERAFINO J-C

Présentes : ALLEMAND L., LOUBET N., TOURNIER A-L., BERENGER C., BRES V., GLAD G. CHAPTAL C.

Absent(e)s : Mme LAMETZ A. donne pouvoir à Mme GLAD G.  
excusé(e)s : Mmes PRECIGOUT K. WAYOLLE A.  
Mrs DUPIRE P-J., CROUZET S., PARISOT A.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS 2024)

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article D.2224-3,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

**Vu** la délibération C2025\_04\_22 du Conseil de Communauté du 16 octobre 2025 approuvant le Rapport annuel 2024 sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif (RPQS 2024),

**Vu** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 16 octobre 2025,

**Considérant** que la Communauté Alès Agglomération est compétente en matière d'assainissement collectif,

**Considérant** qu'en accord avec les textes en vigueur, le Conseil de Communauté, après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, a approuvé le RPQS 2024 de l'assainissement collectif lors de la séance du 16 octobre 2025,

**Considérant** qu'en application de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le RPQS de l'assainissement collectif, qu'il a reçu de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale compétent auquel la commune adhère,

Après en avoir pris connaissance le Conseil Municipal,

**PREND ACTE**  
(POUR : 14, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)

du rapport annuel 2024 présenté par Monsieur OMBRAS Sébastien Maire de VEZENOBRES sur le prix et la qualité du service assainissement collectif de la Communauté Alès Agglomération, présenté par Monsieur le Maire et joint à la présente délibération.

**Je certifie le caractère exécutoire de la présente délibération**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire de Vézénobres**

**Sébastien OMBRAS**





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU GARD